

cet effet, plus de mille adhésions épiscopales, et alors Sa Sainteté, selon l'usage, confia à la même Congrégation l'examen de la question qui est encore pendante.

Les motifs de cette supplique n'ont rien perdu de leur force ni de leur actualité :

« Des anciennes fondations de la piété catholique, disait le « 31 août 1873 Monseigneur Andreas Casasola, Archevêque « d'Udine, les unes ont été perdues, ou ne suffisent plus aux nécessités des temps ; les autres, et en plus grand nombre, ont « été usurpées, sous prétexte de légalité par des mains rapaces « et sacrilèges. Par ailleurs, le nombre des prêtres diminue de « jour en jour, de telle sorte que les suffrages liturgiques, pour « les âmes du Purgatoire, sont aujourd'hui bien rares comparativement aux premières années de ce siècle ; et ils deviendront encore plus rares, puisque la charité des fidèles, surtout « parmi les riches, n'a plus hélas ! sa vie puissante et sa générosité d'autrefois. »

De plus en plus, le culte des morts disparaît de la famille et ce qui contribue par-dessus tout à rendre notre époque si légère, si bruyante, si irrévérencieuse, c'est le souci des choses présentes et l'oubli de l'au delà. Il semble, sauf de rares exceptions, que les vivants ne survivent aux morts que pour s'emparer de leurs biens. Les devoirs les plus sacrés de la charité, de la reconnaissance et souvent de la justice sont indignement méconnus. Des grandes impiétés que Dieu punit dans nos jours de désolation, celle-là n'est peut-être pas la moindre.

Nos pieux lecteurs apprendront avec consolation qu'un certain nombre d'évêques, à l'occasion du prochain Congrès eucharistique international (1), demandent humblement à sa Sainteté Pie X de daigner étendre, à l'Eglise universelle, la faveur de trois messes le jour des Morts. Déjà l'Amérique latine, les Antilles, l'Espagne, le Portugal, et, en France, le diocèse de Perpignan jouissent de cet insigne privilège.

*(Revue de l'Adoration réparatrice, Rome.)*

(1) A l'unanimité, le 23 juillet 1904, le Congrès eucharistique international d'Angoulême, présidé par NN. SS. les Evêques et Archevêques : Ricard, d'Angoulême ; Delamare, de Périgueux ; Rumeau, d'Angers ; Faucault, de Saint-Dié ; Aggéar, de Saint-Jean-d'Acre ; Heylen, de Namur, et Lecot, cardinal de Bordeaux, a émis un vœu favorable à la supplique concernant les trois messes.